



Appel à candidatures

La zone de secours Hainaut Centre,

Conformément à l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, lance un appel à candidatures en vue de combler immédiatement les places vacantes et en vue de la constitution d'une réserve de promotion par avancement de grade de :

Capitaines volontaires et professionnels (h/f)

Le Conseil de Zone a décidé en séance du 18 décembre 2019 de déclarer la vacance immédiate d'emploi de :

Pour le Personnel professionnel :

- 3 emplois de Capitaine

Pour le Personnel volontaire :

- 3 emplois de Capitaine

Les emplois professionnels accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel professionnel et les emplois volontaires accessibles par promotion sont ouverts aux membres du personnel volontaire.

Les conditions de promotion fixées par l'arrêté royal du 19 avril 2014 en son article 56 sont :

1. Être nommé au grade de lieutenant ;
2. Avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation (*) ;

3. Être titulaire du brevet OFF2¹

- pour une promotion au grade de capitaine volontaire : avoir réussi tous les modules de la partie 1 et au moins un des modules de la partie 2 du brevet OFF2 via promotion,
- pour une promotion au grade de capitaine professionnel : avoir réussi tous les modules des parties 1 et 2 du brevet OFF2 via promotion.

4. Avoir réussi l'épreuve de promotion, visée à l'annexe B, telle que reprise à l'article 57 de l'A.R. du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

5. **Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.**

6. **Pour les emplois de capitaine volontaire, satisfaire aux obligations de disponibilité fixées au règlement d'ordre intérieur des volontaires**

(*) La condition d'évaluation « satisfaisante », « bien » ou « très bien » visée au point 2, n'est d'application qu'après une première période d'évaluation organisée en vertu de l'A.R du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Seuls les candidats répondant aux conditions de promotion susvisées au plus tard le premier jour des épreuves peuvent y participer.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **08/01/2021**.

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris à l'**annexe C**.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être :

- Soit adressées, par lettre recommandée, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 08/01/2021 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- Soit déposées, contre accusé de réception, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 08/01/2021 avant 16h.

Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins une moyenne totale de 60% à l'épreuve de promotion. Le test physique est éliminatoire et n'est pas coté.

Les lauréats sont versés dans la réserve de promotion valable deux ans. Cette validité peut être prolongée de deux fois deux ans.

Les lauréats versés dans la réserve sont promus dans l'ordre de classement résultant des épreuves de promotion en fonction des places déclarées vacantes.

Les lauréats sont contactés dans l'ordre de leur classement et peuvent choisir le(s) poste(s) restant(s) ou, le(s) refuser.

Contact :

Service de Gestion des Ressources Humaines de la Zone de secours Hainaut centre, Madame Julie Nocera (grh@zhc.be, tel: 065/321780).

Pour information :

Statuts après promotion :

Loi du 15 mai 2007 - Article 207 –

§ 2. Les membres du personnel opérationnel et du personnel administratif de la zone qui, conformément aux dispositions de la loi et de la position juridique qui leur est applicable, sont nommés, promus, désignés à une fonction à conférer par mobilité ou désignés à une fonction à mandat visée par la loi ou en exécution de la loi, sont à partir du jour de la signification ou de la notification de la décision de nomination, de promotion ou de désignation, quel que soit leur statut ou leur position juridique, soumis de plein droit à toutes les dispositions qui déterminent le statut ou la position juridique des membres du personnel opérationnel ou du personnel administratif de la zone.

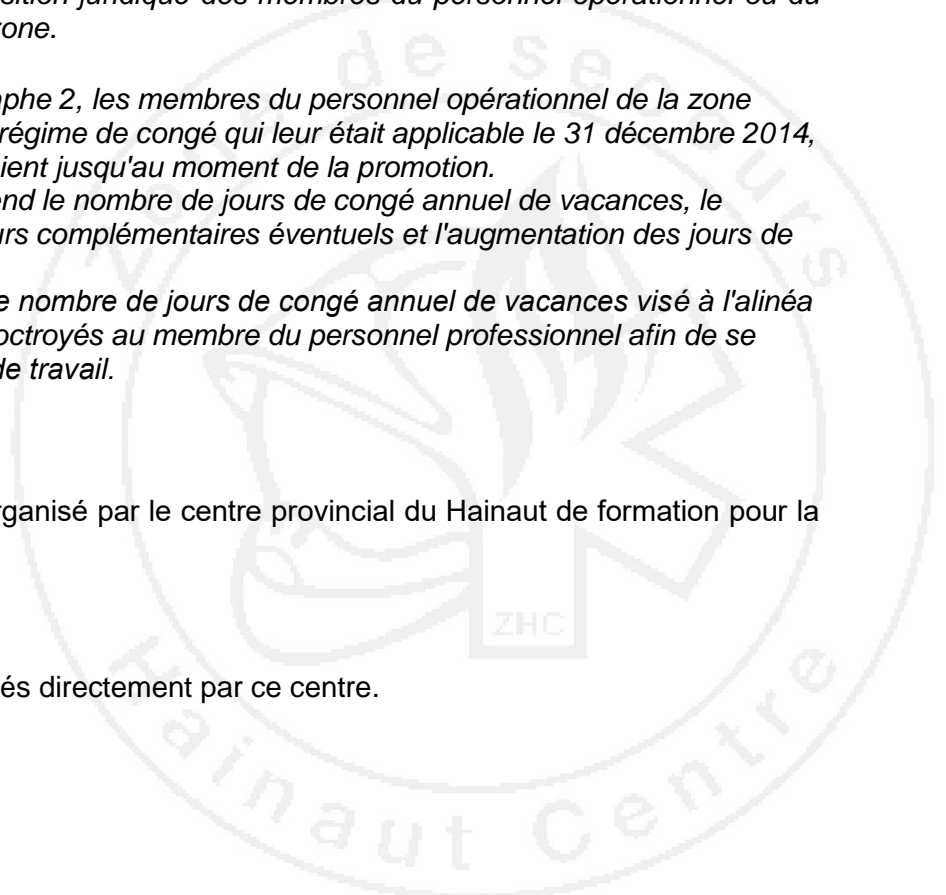
§3. Par dérogation au paragraphe 2, les membres du personnel opérationnel de la zone promus peuvent conserver le régime de congé qui leur était applicable le 31 décembre 2014, pour autant qu'ils en bénéficiaient jusqu'au moment de la promotion.

Ce régime de congé comprend le nombre de jours de congé annuel de vacances, le nombre de jours fériés, les jours complémentaires éventuels et l'augmentation des jours de congés annuels liée à l'âge.

Ne sont pas compris parmi le nombre de jours de congé annuel de vacances visé à l'alinéa 2, les jours de compensation octroyés au membre du personnel professionnel afin de se conformer au régime horaire de travail.

L'examen de promotion est organisé par le centre provincial du Hainaut de formation pour la sécurité civile.

Les candidats seront convoqués directement par ce centre.



Le temps nécessaire à la présentation de l'examen de promotion est considéré comme du temps de travail pour les membres du personnel professionnel.

Description des fonctions : Annexe A

Épreuve de promotion* : Annexe B

* L'épreuve physique de promotion ne participe pas l'évaluation des membres opérationnels pompiers de la zone relative à l'aptitude physique et à l'accréditation des porteurs de protection respiratoire. Elle ne soustrait donc pas les candidats de leurs obligations en matière d'aptitude physique et d'aptitude au port de l'appareil respiratoire, mises en place par la zone.

Acte de candidature : Annexe C

Saut de pageANNEXE A

	<u>Description de fonction</u> Capitaine
Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Assurer la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle afin de garantir que les équipes et les services agissent de manière coordonnée. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, organiser celui-ci de la manière la plus efficiente, efficace, qualitative et sécurisée possible.2. Avoir connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie.3. Assurer la prise en charge des tâches et de la gestion opérationnelle, administrative et technique générale et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes

	<p>de travail et ce aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation qu'au niveau financier et d'information managériale de gestion.</p> <p>4. Prendre la responsabilité du bon fonctionnement de l/des équipe(s) en facilitant et en encourageant le travail d'équipe ainsi qu'en assurant le flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un "bon esprit" dans les équipes.</p>
<p>Description</p>	<p>Le capitaine assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle.</p> <p>Il dispose de connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie.</p> <p>Il assure la direction au niveau opérationnel, administratif ou technique et/ou est spécialisé dans certaines missions administratives ou techniques. Il est responsable du fonctionnement des équipes au niveau du contenu, de la méthodologie, de l'organisation et sur le plan financier. Il veille au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa.</p> <p>Le capitaine est également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipes, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans les équipes.</p>
<p>Tâches-clés et domaines d'activité</p>	<p><u>Finalités-clés</u></p> <p>1. Coordinateur opérationnel (Intervention)</p> <p>Intervenir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions mono- et pluridisciplinaires afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible.</p>

Tâches possibles (non limitatives):

- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention.
- Diriger une équipe d'intervention en cas d'intervention particulièrement risquée et complexe.
- Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un incident (important).
- La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population.
- Prendre la fonction de directeur des services d'incendie (Dir Si) dans une concertation multidisciplinaire.

2. Collaborateur opérationnel (Préparation)

Entretien de sa condition physique et participation à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse

Tâches possibles (non limitatives):

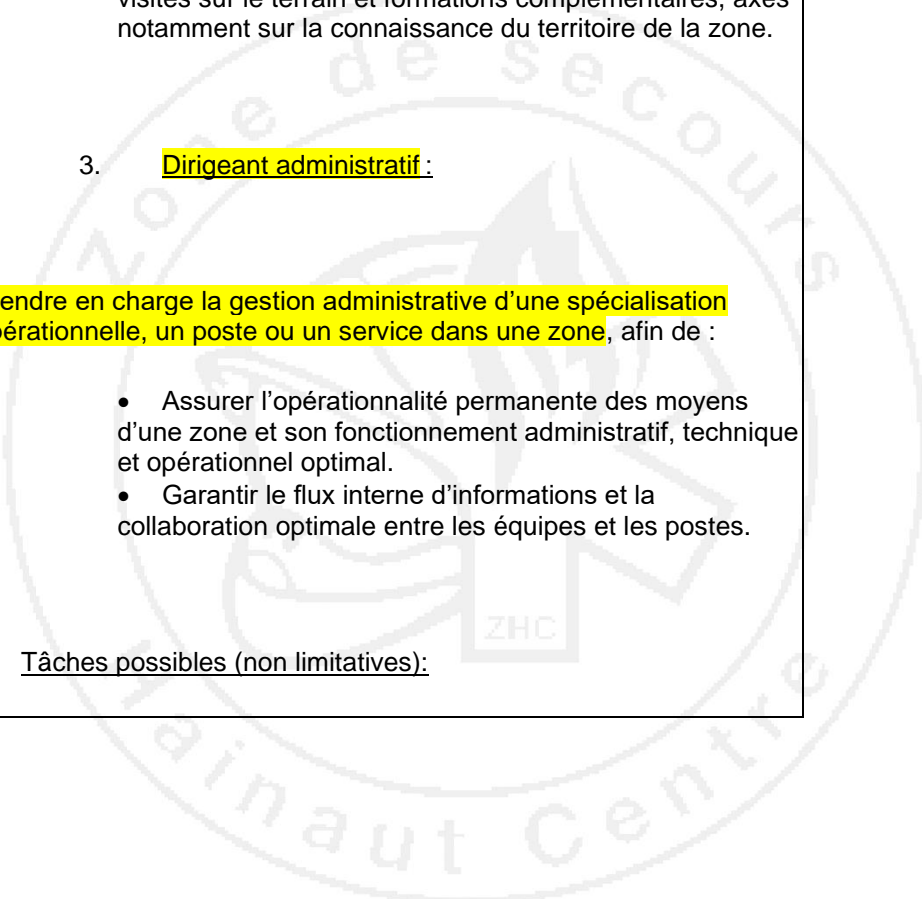
- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

3. Dirigeant administratif :

Prendre en charge la gestion administrative d'une spécialisation opérationnelle, un poste ou un service dans une zone, afin de :

- Assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal.
- Garantir le flux interne d'informations et la collaboration optimale entre les équipes et les postes.

Tâches possibles (non limitatives):



- Distribuer les tâches, veiller à leur exécution, ainsi qu'à la qualité, la quantité et la gestion du temps pour les travaux effectués.
- Veiller au suivi des procédures opérationnelles et des accords ainsi qu'à l'opérationnalité permanente du corps.
- Gérer les budgets alloués, l'équipement et le personnel ; donner des avis en ce qui concerne les achats et la formation.
- **Former le lien entre le personnel opérationnel et administratif.**

4. Analyste

Evaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration dans les services.

Tâches possibles (non limitatives)

- Diriger un débriefing, indiquer des points d'amélioration
- Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques
- S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissages des autres zones et postes
- Proposer des améliorations aux processus.

5. Coach

Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.

Tâches possibles (non limitatives):

- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.
- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.
- Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.
- Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.

<p>Place dans l'organisation</p>	<p><u>La fonction est dirigé par:</u></p> <p>Le capitaine est placé sous la direction hiérarchique d'un major ou colonel.</p> <p>Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre officier ou du commandant de zone.</p> <p><u>La fonction dirige:</u></p> <p>Dans des situations opérationnelles, le capitaine dirige en principe un groupe de minimum 50 personnes (indicatif).</p>																													
<p>Éléments de réseau</p>	<p><u>La fonction reçoit des informations de:</u></p> <table border="1" data-bbox="560 1025 1394 1352"> <tr> <td data-bbox="560 1025 839 1122">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="842 1025 1137 1122">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1141 1025 1394 1122">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1126 839 1182">Collègues</td> <td data-bbox="842 1126 1137 1182">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1141 1126 1394 1182">Informel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1187 839 1243">Collaborateurs</td> <td data-bbox="842 1187 1137 1243">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1141 1187 1394 1243">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1247 839 1352">Autorités</td> <td data-bbox="842 1247 1137 1352">Questions orales et écrites</td> <td data-bbox="1141 1247 1394 1352">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table> <p><u>La fonction fournit des informations à:</u></p> <table border="1" data-bbox="560 1525 1394 1906"> <tr> <td data-bbox="560 1525 839 1581">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="842 1525 1137 1581">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1141 1525 1394 1581">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1585 839 1641">Collègues</td> <td data-bbox="842 1585 1137 1641">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1141 1585 1394 1641">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1646 839 1751">Collaborateurs</td> <td data-bbox="842 1646 1137 1751">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1141 1646 1394 1751">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1756 839 1839">Autorités</td> <td data-bbox="842 1756 1137 1839">Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...</td> <td data-bbox="1141 1756 1394 1839">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="560 1843 839 1906">Citoyens</td> <td data-bbox="842 1843 1137 1906">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1141 1843 1394 1906">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>			Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Autorités	Questions orales et écrites	Contact personnel, informel, mail,....	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Autorités	Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																												
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Autorités	Questions orales et écrites	Contact personnel, informel, mail,....																												
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Autorités	Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
<p>Autonomie</p>																														

La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :

- L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités.
- La coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions de la discipline 1.
- L'organisation administrative interne du service qui lui a été confié.
- Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine.
- La gestion d'un budget de travail dont le montant est déterminée par la zone.
- Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords pris).

La fonction doit demander de l'autorisation pour:

- Au niveau opérationnel: la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l'activation d'un plan d'urgence et d'intervention.
- Au niveau administratif: donner en externe des avis et des décisions par rapport à des questions sensibles ou prendre des décisions ayant des conséquences juridiques ou financières importantes.

Cadre et conditions de travail

Place dans l'organigramme

Le capitaine est soit une fonction de promotion du cadre supérieur, soit une fonction de recrutement, comme prévu à l' AR du 19/04/2014 (statut administratif). Il est dirigeant dans le cadre de l'organisation de la zone de secours et assume en outre certaines tâches de management.

Caractéristiques spécifiques

- Prestations de temps de travail irréguliers
- Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit
- Des rappels sont possibles
- Charges physiques et lourdes sont possibles
- Charge psychologique possible
- Des services de rappel sont possibles
- Remplir le rôle d'officier de garde est possible

Niveau

/

Conditions de promotion et de recrutement	Cfr. statut administratif et pécuniaire
Période d'intégration	6 mois (en cas de recrutement au grade de Capitaine : cf. Statuts administratif et pécuniaire)
Diplôme	Obtention du brevet OFF2 pendant le stage (capitaine par recrutement) ou nécessité de détenir le brevet OFF 2 (capitaine par promotion)

Descriptions de fonctions possibles associées au cadre supérieur en fonction de l'analyse de risques, du schéma d'organisation opérationnel et du plan de personnel opérationnel de la Zone

Ces descriptifs sont repris aux annexes suivantes de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016.

La fonction de capitaine professionnel ou volontaire devra être associée à :

- La fonction d'évaluateur :
 - Annexe 30 : Evalueur
- Une fonction en prévention incendie :
 - Annexe 26 : Expert en prévention incendie,
 - Annexe 27 : Spécialiste en prévention incendie,
- Une fonction technico-administrative dans un poste, une compagnie, un service, une spécialité opérationnelle :
 - Annexe 14 : Responsable de poste
 - Annexe 16 : Spécialiste technico-administratif
 - Responsable de compagnie
 - Responsable d'un service
 - Responsable d'une spécialité opérationnelle
 - Annexe 29 : Spécialiste Formation Entraînement et Exercices VTO FOROP 2

La fonction technico-administrative pourra être remplacée par une fonction opérationnelle dans une spécialité opérationnelle NRBCe, Grimp, Plongeur, CET/USAR, NAC/Sauvetage gros animaux :

- Annexe 15 : Spécialiste opérationnel

Les descriptifs de fonction sont disponibles dans la rubrique “description de fonction” du site web du SPF Intérieur : <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/propos-du-personnel>

Saut de page

Annexe B

Épreuves de promotion par avancement aux grades de capitaine volontaire et professionnel

L'examen de promotion est composé de 3 épreuves :

- le test de compétences pour le cadre supérieur, comme prévu à l'article 35 §3, 1° du statut²,
- Une épreuve physique,
- Une épreuve pratique.

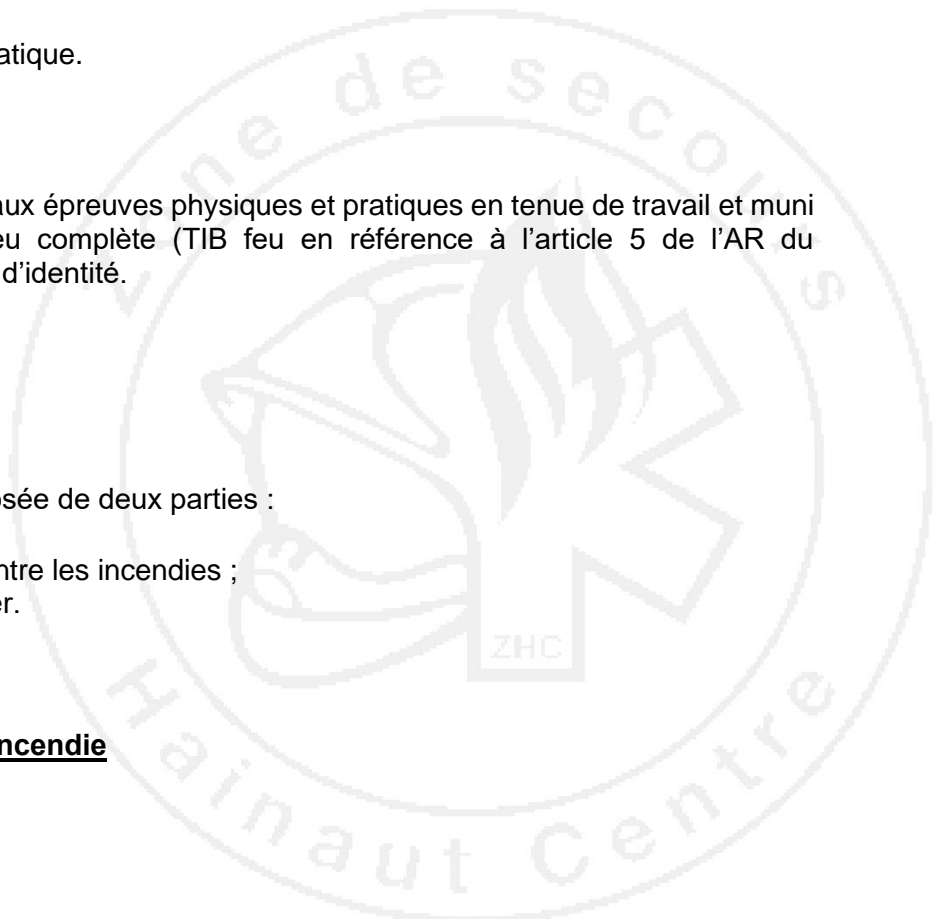
Le candidat doit se présenter aux épreuves physiques et pratiques en tenue de travail et muni de sa tenue d'intervention feu complète (TIB feu en référence à l'article 5 de l'AR du 30.08.2013), muni de sa carte d'identité.

Epreuve physique

L'épreuve physique est composée de deux parties :

- Test de lutte contre les incendies ;
- Test de l'escalier.

1. Test de lutte contre l'incendie



Description du test :

Les différentes épreuves du parcours du test seront clairement numérotées conformément au schéma ci-dessous et le parcours sera reconnu au préalable avec le candidat. Pendant l'exécution du parcours, l'instructeur-coordonnateur du test peut rappeler l'enchaînement des épreuves.

1. S'ÉQUIPER

1. Au signal de l'instructeur-coordonnateur, il enfile sa tenue de feu complète et se rend au point 2.

2. ENDOSSER L'APPAREIL RESPIRATOIRE

1. Au point 2, il monte dans l'autopompe et il endosse l'appareil de protection respiratoire correctement et met le masque autour du cou, il effectue les tests de sécurité et communique la pression à voix haute, le cas échéant, il remet la clé de son bodygard à l'instructeur-coordonnateur.

2. Il enfile les gants de travail et prend 2 tuyaux de $\varnothing 45$ et il va avec ces tuyaux vers le point 3.

3. ÉTABLIR UNE LIGNE

1. Un tuyau est déposé par terre, l'autre est déroulé vers le point 3a. Le participant emporte un raccord ainsi que le tuyau déposé et ainsi le premier tuyau est déroulé au point 3a.

2. Au point 3a, le raccord du tuyau déroulé est déposé au sol et le deuxième tuyau est déroulé en direction du point 3. Les deux tuyaux sont raccordés ensemble, le deuxième tuyau étant déroulé vers le point 3.

3. Au point 3a, le participant dépose à nouveau le raccord à terre et il va vers le point 4.

4. METTRE EN PLACE, MONTER UNE ÉCHELLE MANUELLE ET EMPORTER DU MATÉRIEL

1. Une échelle à deux parties, avec 2 fois 14 échelons, a sa base contre le mur, le participant doit la placer correctement contre le mur. Il doit faire coulisser l'échelle jusqu'au marquage du 10ème échelon. La corde de levage est enroulée autour du 3ème et du 5ème échelon et nouée autour du 4ème échelon. Ensuite, l'échelle est placée selon l'angle de montée adéquat (les pieds étant placés contre les montants de l'échelle, pouvoir toucher les montants les bras tendus et en gardant le dos droit).

2. Lorsque l'échelle est placée selon les règles de l'art (angle exact et corde nouée), le matériel suivant doit être pris dans l'autopompe : le coffre

à outils avec bandoulière (équipé d'un poids standard de 10kg), une ligne de travail et une lance. Ces matériaux sont placés près de l'échelle.

3. Le participant prend la lance, se dirige vers le raccord de tuyau au point 3, y raccorde la lance et retourne vers l'échelle. Il y prépare la lance pour être établie. Il monte ensuite sur l'échelle en portant le tuyau avec la lance de manière adéquate (tuyau sur l'épaule en passant le long de la poitrine, la lance se trouvant dans le dos) jusqu'à ce que le participant ait les deux pieds sur le marquage du 10ème échelon. Le participant redescend ensuite de l'échelle et dépose la lance sur le sol.

4. Ensuite il prend le coffre à outils, l'entoure de la bandoulière, le monte de manière sécurisée jusqu'à ce que ses deux pieds se trouvent sur le marquage. Il descend et re-dépose le coffre sur le sol. Il refait la même chose avec la ligne de travail. A chaque fois, il faut tenir les matériaux de telle sorte que deux mains soient libres pour pouvoir monter à l'échelle. Il monte à l'échelle en énumérant les échelons. Ensuite, il passe au point 5.

5. FORCER UNE PORTE ET ENTRER DANS UN LOCAL

1. La fréquence cardiaque est enregistrée en fonction du temps avant que cette partie ne soit entamée.

2. Le participant doit prendre le bélier dans le véhicule, raccorder l'air comprimé et enfoncer trois fois la porte fictive avec le bélier : de préférence 1x à hauteur d'épaule, 1x à hauteur des genoux et 1x à hauteur de la taille. (Tenir le bélier comme on vous l'a appris).

3. Le reste du trajet est accompli avec appareil à air comprimé. Ensuite, le participant passe au point 6.

6. TIRER UN TUYAU

1. Un tuyau de Ø 70 à moitié rempli (sans pression) équipé d'une lance, couplé à la pompe, est plié en zigzag près de l'autopompe. Le tuyau est placé sur l'épaule et tendu entièrement jusqu'au point 6a.

2. Ensuite, le participant passe au point 7.

7. EXTRAIRE UNE PERSONNE D'UN LOCAL

1. Un mannequin de 80 kg est traîné sur 2 x 7,5 m (au total 15 m). Un seuil (à hauteur d'un tuyau rempli de Ø45 mm) se trouve au milieu du trajet. Le mannequin est pris de la manière que l'on veut (la préférence est de prendre le mannequin à hauteur des épaules) et déplacé du point 7 au point 7a et du point 7a au point 7. Le début de l'exercice doit être réalisé correctement. Le participant peut se tourner. Il a accompli le trajet lorsque ses deux pieds ont franchi la ligne.

2. Ensuite, le participant passe au point 8.

8. MARCHER EN ÉQUILIBRE SUR UN REBORD ÉTROIT

1. Quatre poutres sont installées en zigzag. Le but étant que le participant marche sur les poutres (exercice d'équilibre). Descendre en cours de route signifie recommencer l'exercice. Le point de début et de fin sont indiqués. Le participant doit poser le premier et le dernier pas dans la zone marquée.

2. Ensuite, le participant passe au point 9.

9. TIRER UNE CHARGE

1. Tirer une charge (au maximum 15 kg) sur 2 x 15 m. Après les 15 premiers mètres, courir vers le point 9a et tirer à nouveau 15 mètres.

2. Ensuite, le participant passe au point 10.

10. FRANCHIR L'OBSTACLE

1. Le participant doit franchir l'obstacle (donc pas sauter au-dessus), courir vers le point 10a, se retourner, à nouveau franchir l'obstacle sans sauter et courir vers le point 10.

2. Ensuite, le participant passe au point 11.

11. SUIVRE UNE ROUTE D'ATTAQUE AVEC TUYAU HP DANS LOCAL, SUIVI D'UN REPLI

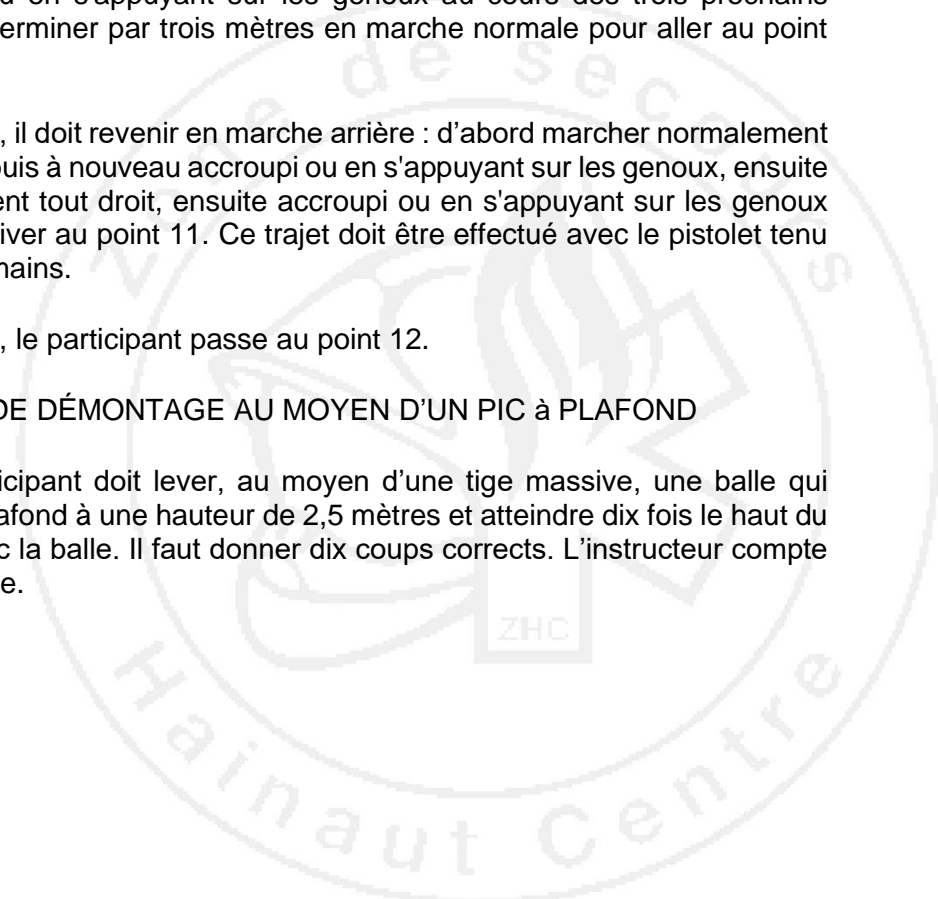
1. Le participant doit amener une lance haute pression sur une distance de 15 mètres et la ramener. Il doit marcher normalement les trois premiers mètres puis marcher pendant trois mètres dans un tunnel en marchant en position accroupie ou en s'appuyant sur les genoux (rester très bas), marcher normalement tout droit les 3 mètres suivants, marcher à nouveau accroupi ou en s'appuyant sur les genoux au cours des trois prochains mètres et terminer par trois mètres en marche normale pour aller au point 11a.

2. Ensuite, il doit revenir en marche arrière : d'abord marcher normalement tout droit, puis à nouveau accroupi ou en s'appuyant sur les genoux, ensuite normalement tout droit, ensuite accroupi ou en s'appuyant sur les genoux et enfin arriver au point 11. Ce trajet doit être effectué avec le pistolet tenu des deux mains.

3. Ensuite, le participant passe au point 12.

12. OPÉRATION DE DÉMONTAGE AU MOYEN D'UN PIC à PLAFOND

1. Le participant doit lever, au moyen d'une tige massive, une balle qui pend du plafond à une hauteur de 2,5 mètres et atteindre dix fois le haut du panier avec la balle. Il faut donner dix coups corrects. L'instructeur compte à voix haute.



Informations et instructions préalables à l'exécution du test :

Le membre du personnel opérationnel est prévenu avant le test de ce que l'on attend d'elle/de lui et des points qui seront évalués.

Juste avant le début du test, il est une dernière fois contrôlé s'il a bien compris les différentes parties. Il est insisté sur le fait :

- que, bien qu'une limite de temps est prévue pour présenter les épreuves, l'objectif est de réaliser le parcours aussi rapidement que possible (mais dans les limites de ses possibilités) ;
- qu'il faut accomplir toutes les parties de manière aussi sécurisée et techniquement correcte que possible.

Avant le début du test, le membre du personnel opérationnel endosse le moniteur de fréquence cardiaque et il est mené vers le point de départ.

L'instructeur coordinateur donne le moment du départ "je vais décompter : 3, 2, 1, START" et le membre du personnel opérationnel peut commencer au moment du "START". L'instructeur-coordinateur démarre le moniteur de fréquence cardiaque ainsi que le chronomètre au moment du "START". A partir de la partie 5 (lorsque l'air comprimé est raccordé), la fréquence cardiaque est enregistrée en fonction du temps.

L'évaluation porte sur :

- *Etre capable de finaliser le test en 24 minutes ;*
- *Etre capable de finaliser toutes les composantes avec succès ;*
- *Effectuer toutes les composantes de manière techniquement correcte sans générer de situations dangereuses.*

2. Test de l'escalier

Description du test :

Le test de l'escalier est effectué sur une distance au cours de laquelle le candidat monte 20 mètres verticalement, le nombre de marches dépendant de la hauteur de celles-ci (environ 100 marches).

Le membre du personnel doit arriver en haut aussi rapidement que possible, avec un poids d'approximativement 20 kg, et sans s'interrompre. Ce poids peut être une veste lestée d'environ 20 kg, ou du matériel des services d'incendie sous la forme de deux coupes de tuyaux de 10kg.

Vu que le facteur sécurité doit toujours être pris en compte, il est autorisé de saisir/s'appuyer avec la main sur la rampe, ce qui permet au participant de réaliser son test en toute sécurité.

Le test de l'escalier est présenté avec protection respiratoire (et port du masque de protection respiratoire). Il se fait entre 15 et 60 minutes après le premier test.

Informations et instructions préalables à l'exécution du test :

Le candidat peut s'échauffer au préalable en s'exerçant à monter trois vitesses de pas pour déterminer son rythme de marche.

Essai : avant le test effectif, il s'agit d'un essai sans air respirable raccordé et sans charge de 20 kg. Le participant passe un test de 15 à 20 secondes pour s'habituer à l'appareil. Il détermine le rythme de départ auquel le test peut être effectué le plus rapidement possible. Pendant l'essai, on demande deux fois au participant si la vitesse de marche doit être plus rapide ou plus lente. Après l'essai, le candidat bénéficie d'une pause de dix minutes. Le test commence alors. Il peut même, s'il le souhaite, effectuer des exercices d'étirement des muscles du mollet et de la cuisse avant de commencer. L'instructeur dit "3, 2, 1, START" et sur "START" le candidat peut commencer.

Le candidat prend avec lui le matériel d'incendie : deux coupes de tuyaux de 10kg et monte l'escalier. Il est accompagné par le responsable du test et un assistant.

A cet égard, il est conseillé aux candidats ce qui suit :

- Montez aussi rapidement que possible avec l'appareil respiratoire enclenché ;
- Sans courir (donc sans temps de flottement) ;

- A un rythme de marche constant, sans s'arrêter en cours de route ;
- Montez marche par marche, en posant le pied sur chaque marche ;

Pendant le test, on demande deux fois si la vitesse est correcte.

Le membre du personnel peut augmenter la vitesse de pas en faisant signe oui ou diminuer la vitesse de pas en faisant un signe non.

Si l'instructeur ajuste la vitesse de pas, cela se fera à cinq pas par minute de plus ou de moins que la vitesse de sortie sélectionnée.

Pendant le test, le changement de vitesse est demandé une première fois après avoir effectué 50 pas et une deuxième fois après avoir effectué 75 pas.

A la fin du test, le rythme cardiaque est lu dès que possible, on doit continuer jusqu'à ce que l'appareil s'arrête.

Le candidat déconnecte lui-même l'appareil de protection respiratoire et il retire son masque. Ensuite, il redescend lentement l'escalier à un rythme régulier.

De même, s'il le désire, il peut effectuer des étirements des muscles de ses mollets et de ses cuisses. Il peut encore poser des questions.

Evaluation

Les paramètres lus au cours du test :

- o Temps (sec) nécessaire pour monter les escaliers,
- o La fréquence cardiaque est lue par le moniteur de fréquence cardiaque du moniteur de l'escalier.

L'évaluation porte sur la capacité à effectuer le test sans s'arrêter dans les deux minutes.

Le test est effectué correctement endéans les 120sec, pendant lesquelles un effort maximum est atteint. (>85% du maximum théorique de la fréquence cardiaque) ou

le test est effectué correctement endéans les 60 sec, pendant lesquelles l'effort maximum n'est pas atteint .

Si l'effort maximum été atteint pendant le test, cela est signalé par le responsable du test et celui-ci conseille au candidat de réduire la vitesse, en tenant compte de la durée maximale du test.

La réussite signifie que le candidat a réussi à monter aussi vite que possible, en 2 minutes, 100 marches sur l'escalier avec 20 kg de matériaux liés au feu et ce sans s'arrêter et a atteint le pic de fréquence cardiaque déterminé pour lui s'il a dépassé la minute.

S'il chute lors de la montée, le test est raté

A l'aide de la fréquence cardiaque finale, on calcule le % du maximum théorique de la fréquence cardiaque :

% du maximum théorique de la fréquence cardiaque = fréquence cardiaque finale : (220-âge)
=

Epreuve pratique

L'épreuve pratique consiste à évaluer le capitaine en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions mono- et pluridisciplinaire (minimum 50 personnes) afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de manière effective, efficiente et surtout la plus sécurisée possible.

Il doit être capable de, au travers d'une mise en situation, de :

- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention.
- Diriger une équipe d'intervention en cas d'intervention particulièrement risquée et complexe.
- Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un incident (important).

- La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population.
- Prendre la fonction de directeur des services d'incendie (Dir Si) dans une concertation multidisciplinaire

Saut de page

Annexe C :

Acte de candidature au grade de capitaine volontaire ou professionnel de la ZHC

(A compléter par le candidat)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Numéro de registre national :

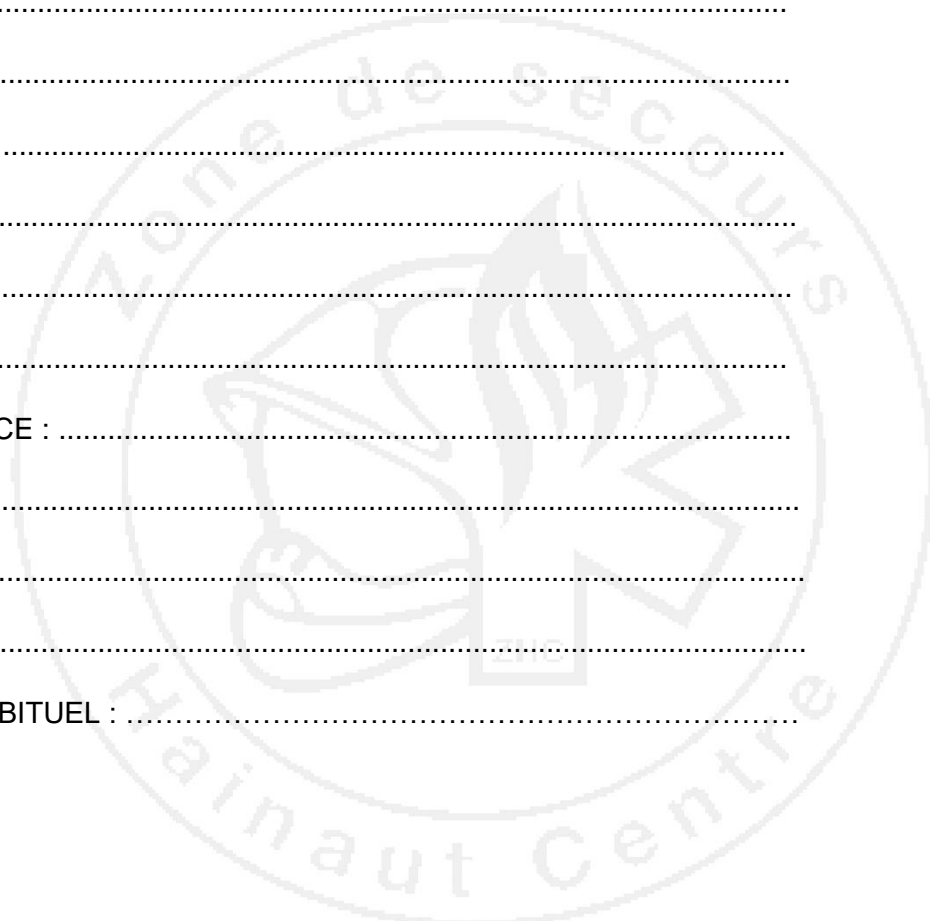
LIEU ET DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE / GSM :

ADRESSE MAIL :

GRADE :

POSTE D'AFFECTATION HABITUEL :



MEMBRE DU PERSONNEL OPÉRATIONNEL POMPIER DE LA ZHC³ :

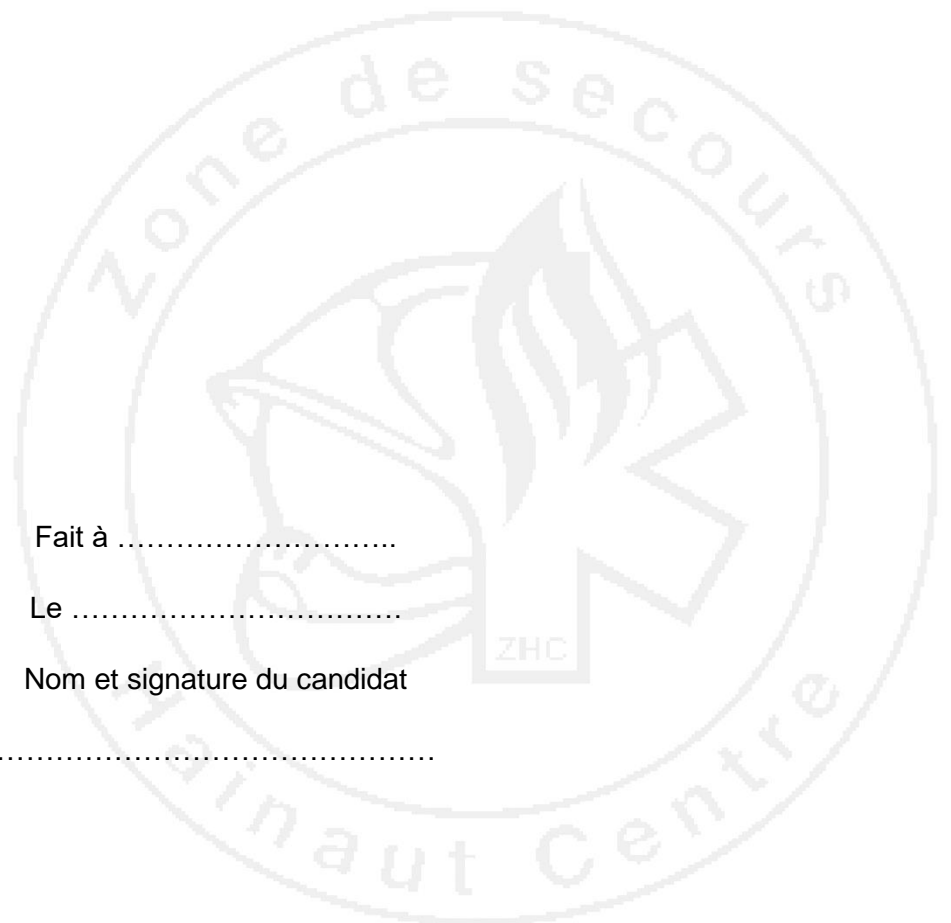
- VOLONTAIRE
- PROFESSIONNEL

Motivation de votre acte de candidature :

Saut de page

Suite de la motivation de l'acte de candidature :





Fait à

Le

Nom et signature du candidat

.....

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être :

- Soit adressées, par lettre recommandée, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 08/01/2021 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- Soit déposées, contre accusé de réception, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 08/01/2021 avant

